

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Banque de Tunisie et des Emirats**

Siège social :5 bis, rue Mohamed Badra-1002 Tunis

Le Groupe BTE publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés, arrêtés au 31 décembre 2005 et certifiés par le commissaire aux comptes Monsieur Noureddine Hajji.

Bilan consolidé**Arrêté au 31 Décembre 2005**

(unité : en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
ACTIF			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	498	156
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	11 979	9 736 *
Créances sur la clientèle	3	232 761	241 422
Portefeuille titres commercial	4	2 187	3 358
Titres de participation	5	9 639	10 994 *
Titres mis en équivalence	6	505	540
Valeurs immobilisées	7	9 635	5 775
Autres actifs	8	16 278	13 070
Goodwill	9	777	1 036
TOTAL ACTIF		284 259	286 087
PASSIF			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	10	19 340	30 719
Dépôt & avoirs de la clientèle	11	7 131	2 882
Emprunts & ressources spéciales	12	108 183	99 473
Autres passifs	13	10 736	8 883
Total passif		145 390	141 957
INTERETS MINORITAIRES			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		7	1
Part des intérêts minoritaires dans les résultats de l'exercice		2	5
Total intérêts minoritaires	14	9	6
Capitaux Propres			
Capital		90 000	90 000
Réserves consolidées		47 186	45 816
Actions propres		-840	-840
Résultat consolidé de l'exercice		2 514	9 147
Total capitaux propres	14	138 860	144 124
TOTAL PASSIF, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES		284 259	286 087

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

(en milliers de dinars)

	Notes	31/12/2005	31/12/2004
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	10 582	28 581
Crédits documentaires		65	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		10 647	28 581
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		13 577	9 838
Engagements sur titres		1 705	65
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		15 282	9 903
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
Engagements de financement reçus	16	22 832	37 820
Garanties reçues	17	100	0
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		22 932	37 820

Etat de résultat consolidé
(unité: en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	18	18 251	18 198
Commissions		202	350
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières		239	190
Revenus du portefeuille d'investissement	19	1 059	527
Total produits d'exploitation bancaire		19 751	19 264
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilés	20	-7 693	-6 889
Commissions encourues		11	-21
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-3	0
Total charges d'exploitation bancaire		-7 685	-6 910
PRODUIT NET BANCAIRE		12 066	12 354
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	21	-5 000	-1 257
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	-617	-743
Autres produits d'exploitation		148	151
Frais de personnel		-2 965	-2 660
Charges générales d'exploitation		-1 404	-1 124
Dotations aux amortissements sur immobilisations.	7	-688	-350
Charge d'amortissement du Goodwill	9	-259	-259
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	6	-74	-41
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 207	6 071
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-2	-1
Impôt sur les bénéfices	23	1 311	3 082
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 516	9 152
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 516	9 152
PART DES INTERETS MINORITAIRES		2	5
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		2 514	9 147
Résultat par action (DT)	25	0,114	1,610

Etat de flux de trésorerie consolidé

(unité: en millier de dinars)

	Notes	Exercice 2005	Exercice 2004
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		18 501	17 613
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-6 694	-5 731
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		-7 500	9 000
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		2 834	-28 931
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		1 283	-208
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-3 955	-2 755
Autres flux de trésorerie		159	166
Impôt sur les sociétés		-1 420	-1 410
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		3 208	-12 256
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 730	441
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		- 878	-2 448*
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-714	-61
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		138	-2 068
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts sur marché public		0	20 000
Augmentation/diminution ressources spéciales		6 499	11 547
Remboursement d'emprunts sur marché public		-2 000	-2 000
Dividendes versés		-3 367	-2 766
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		1 132	26 781
Incidence variation de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités		0	59
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		4 478	12 458
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		5 162	-7 355*
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	24	9 640	5 162

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2005**

1. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2005.

3. Bases de mesure

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	de	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Emirats	financier	100%	Mère	intégration globale		100%
Compagnie de Tunisie et des Emirats d'Investissement	financier	99,99%	Filiale	intégration globale		99,99%
Rapid Recouvrement	financier	99,73%	Filiale	intégration globale		99,73%
BTE – SICAR	financier	99,93%	Filiale	intégration globale		99,93%
L'Intermédiaire International	financier	47,37%	Associée	mise en équivalence	en	47,37%
Société Nouvelle des Villages de Vacances	touristique	87,43%	Filiale	intégration globale		87,43%
Société Djerba Aghir	touristique	43,62%	Associée	mise en équivalence	en	43,62%

La société SNVV est consolidée par la méthode d'intégration globale en 2005 alors qu'en 2004 a été consolidée par la méthode de mise en équivalence conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35.

5. Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe 0) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Les intérêts courus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les

« actifs incertains » (classe 2), les « actifs préoccupants » (classe 3) ou parmi les « actifs compromis » (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle ».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contre partie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intra-groupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

- **Les titres de participation**

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

- **Les titres mis en équivalence**

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote part dans les pertes à venir.

Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la Banque de Tunisie et des Emirats a mis en place une nouvelle méthode d'estimation des garanties visant à atteindre à l'horizon 2009 une décote de 60% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote de 40% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre sera progressive vise à atteindre à l'horizon 2009 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

En 2005, la banque a appliqué une décote de 50% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services. Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement. Par ailleurs, la banque a appliqué aux créances cédées par la BTE à la société Rapid Recouvrement une décote de respectivement 10%, 15% et 20% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs du tourisme pour lesquels le recouvrement par rapport à la créance initiale s'est situé à des fourchettes comprises respectivement entre 30% et plus, entre 20% et 30%, et entre 0% et 10%.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la CTEI.

5.6-Opérations en devises

Les transactions en monnaies étrangères réalisées au niveau du le Groupe concernant, pour l'essentiel, des opérations effectuées sur des emprunts extérieurs.

Ces emprunts sont présentés au niveau des états financiers en dinars tunisiens convertis sur la base du coût historique à la date d'utilisation.

La différence de change constatée lors du remboursement des emprunts extérieurs est prise en charge par TUNIS RE.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5 %
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. Méthodes spécifiques à la consolidation**6.1- Traitement des écarts de première consolidation**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation

et le Goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés**7.1- Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe ;
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe ;
- des dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE ;
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement ; et
- des cessions de titres par la BTE à la CTEI.

8. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

8.1-ACTIFS**Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 498 KDT contre 156 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Caisse	106	0
BCT	392	156
Total	498	156

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 11 979 KDT contre 9 736 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Créances sur les établissements bancaires	2 400	0
Avoirs chez les correspondants locaux	5 477	6 696
Avoirs chez les correspondants étrangers	32	0
Créances sur les établissements financiers	4 070	3 040
Total	11 979	9 736

Les avoirs chez les correspondants locaux au 31-12-2004 ont été retraités pour inclure les fonds placés détenus par la BTE SICAR et non encore affectés en titres (inclus initialement dans la rubrique titres de participation).

Note 3 – Créances sur la clientèle.

Au 31/12/2005, les créances sur la clientèle présentent un solde net de 232 761 KDT contre un solde net de 241 422 KDT au 31-12-2004 :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Prêts et comptes rattachés	226 309	238 207
Avances en compte courant	208	239
Leasing	11 871	10 888
Comptes débiteurs	86	0
Agios réservés	-5 983	-5 736
Provisions	-2 706	-2 176
Valeurs en recouvrement	2 976	0
Total net	232 761	241 422

Les créances sur la clientèle comprennent la valeur nette comptable des créances cédées au profit de la société Rapid Recouvrement qui s'élève au 31-12-05 à 21 465 KDT. Il s'agit de la valeur comptable nette au 31-12-04 (26 585 KDT) déduction faite des recouvrements effectués sur les échéances en principal en 2005 (1 180 KDT) et déduction faite d'une provision pour dépréciation (sur la base de l'évaluation individuelle des créances à la juste valeur) à hauteur de 3 173 KDT ainsi que de la valeur des créances rétrocedées à la Banque de Tunisie et des Emirats pour 767 KDT.

Note 4 – Portefeuille Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente un solde net de 2 187 KDT à la date du 31 décembre 2005 et se présente comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Titres de placement	698	429
Titres de transaction	1 239	2 657
Titres chez l'intermédiaire en bourse	0	13
Placements monétaires	0	0
Intérêts à recevoir	0	9
Billets de trésorerie	250	250
Total	2 187	3 358

Note 5 – Titres de participation

L'évolution de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Titres cotés	4 608	4 608
Titres non cotés	6 227	7 575
Fonds Gérés (*)	500	0
Provisions	-1 696	-1 190
Total net	9 639	10 994

(*) Ces fonds gérés ont fait l'objet d'une affectation en titres à hauteur de 500 KDT au 31-12-2005.

Parmi les titres de participation, figure un montant de 932 KDT représentant la valeur des titres cédés au dinar symbolique au profit de la C.T.E.I déduction faite de la provision constituée sur ces titres à hauteur de 339 KDT.

Note 6 – Titres mis en équivalence

Le poste «titres mis en équivalence» représente la quote-part de la BTE dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 505 KDT à la date du 31 décembre 2005 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004	Variation
Titres INI	505	540	-35
Titres Jerba Aghir	0	0	0
Total	505	540	-35

La quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de la société Jerba Aghir est supérieure à la valeur comptable de ces participations. Ainsi, cette participation a été présentée pour une valeur nulle.
La variation de la quote-part du Groupe dans la situation nette de la société INI est portée dans la rubrique «Quote-part dans les entreprises mises en équivalence» au niveau de l'état de résultat consolidé.

Note 7 – Valeurs Immobilisées

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2005 un solde net de 9 635 KDT se détaillant comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31-12-04	Acquis/cession	Valeur Brute au 31-12-04	Amort. 2004	Dotations 2005	Reprises 2005	Amort. cumul 2005	Valeur Nette au 31-12-05
Terrain	5 063	92	5 155	0	0	0	0	5 155
Construction	8 355	0	8 355	4 632	316	0	4 948	3 407
MMB	3 365	65	3 430	3 293	20	0	3 313	117
Matériel Informatique	706	182	888	487	108	58	537	351
Matériel de Transport	477	-70	407	419	26	124	321	86
AAI	4 719	236	4 955	4 374	80	0	4 454	501
Agencement en cours	16	2	18	0	0	0	0	18
Total	22 701	507	23 208	13 205	550	182	13 573	9 635

Les valeurs brutes au 31-12-2004 ont été retraitées pour inclure les valeurs immobilisées de la SNVV.

Note 8 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 16 278 KDT contre 13 070 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Créances prises en charge par l'Etat	9 837	10 264
Avances au personnel	200	136
Prêts au personnel	1 292	1 246
Etat et collectivités locales	1 327	1 025
Autres débiteurs	844	170
Charges reportées	0	82
Opérations monétaires	3	0
Actif d'impôt différé	2 775	147
Total	16 278	13 070

L'actif d'impôt différé correspond aux différences temporelles génératrices d'impôts différés. Il est donc attendu que le Groupe récupèrera cet actif au cours des exercices futurs.

Note 9 – Goodwill

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part de la BTE dans l'actif net de la société détenue, à la date d'acquisition. Il présente au 31/12/2005 un solde de 777 KDT contre 1 036 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Goodwill sur titres SNVV	3 494	3 494
Goodwill sur titres JERBA AGHIR	380	380
Total	3 874	3 874
Amortissement	-3 097	-2 838
Total net	777	1 036

Conformément aux règles de consolidation retenues (6.1), ces Goodwill ont été amortis linéairement jusqu'à la fin de l'exercice 2008. La dotation constatée au titre de l'exercice 2005 est de 259 KDT.

8.2-PASSIFS

Note 10 – Dépôts&avoirs des établissements bancaires & financiers

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 19 340 KDT contre 30 719 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
BCT emprunt interbancaire dinars	0	4 001
Marché devise	0	0
Autres banques (en dinars)	19 340	26 718
Total	19 340	30 719

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 7 131 KDT contre 2 882 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Comptes courants à vue	4 223	1 252
Comptes frais divers	186	173
Compte courant/Leasing	39	35
Dépôts à terme	2 116	1 422
Comptes d'épargne	174	0
Comptes en devises	265	0
Divers	128	0
Total	7 131	2 882

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 108 183 KDT contre 99 473 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Encours emprunts extérieurs	79 714	69 362
Frais financiers /lignes de crédit	1 764	1 388
Encours emprunts obligataires	26 000	28 000
Frais financiers /emprunts obligataires	705	723
Total	108 183	99 473

Note 13 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2005 un solde de 10 736 KDT contre 8 883 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Organismes sociaux	214	137
Personnel	225	331
Etat et collectivités locales	288	413
Fonds de couverture du risque de change	546	422
Provisions / risques et charges	61	28
Autres créditeurs	1 472	1 112
Impôts sur les sociétés I/S	474	815
Passif d'impôt différé ⁽¹⁾	5 882	5 625
Valeurs exigibles après encaissement	1 455	0
Divers	119	0
Total	10 736	8 883

(1) Le passif d'impôt différé correspond principalement à l'impôt potentiellement décompté sur l'annulation des provisions constatées par la BTE à l'occasion des cessions de créances à Rapid Recouvrement et de titres à la CTEI.

Le taux générateur d'impôt différé est le taux d'imposition effectif relatif à l'exercice 2004 soit 20%.

8.3-CAPITAUX PROPRES**Note 14 – Capitaux propres et intérêts minoritaires**

A la date du 31-12-2005, le capital social du Groupe s'élève à 90 000 KDT correspondant au capital de la société mère BTE.

Il est composé de 4 500 000 actions d'une valeur nominale de 20 DT libérée en totalité.

1 000 000 actions sont à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

Le groupe BTE a procédé au cours de l'exercice 2002 au rachat de 46 348 ADP pour réguler le cours en bourse.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

En KDT	Capitaux Propres 2004	Impact variation de la méthode d'intégration	Résultat de l'exercice 2005	Autres Variation des capitaux propres	Capitaux Propres 2005
BTE	149 358		644	-2 589	147 413
RR	940		606	-1 672	-125
CTEI	-256		-143	0	-399
BTE SICAR	0		62	0	62
INI	-321		-74	0	-396
SNVV	-3 954	-3 517	1 418	0	-6 053
JERBA AGHIR	-1 642		0	0	-1 642
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (CONTRIBUTIONS)	144 124	-3 517	2 514	-4 261	138 860

8.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 - Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Garanties s/emprunt obligataire	3 329	5 025
Garanties s/ billets de trésorerie	5 000	22 400
Autres garanties	2 253	1 156
Total	10 582	31 866

Note 16 - Engagements de financement reçus

Les engagements de financement reçus correspondent à une ligne de crédit auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) utilisée partiellement. Le solde non encore utilisé s'élève à 22 832 mille dinars.

Note 17 – Garanties reçues

Les garanties reçues présentent un solde de 100 KDT au 31/12/2005 contre un solde nul au 31-12-04.

Les garanties reçues n'ont pas inclus les garanties reçues de la clientèle sous forme d'hypothèques ou de nantissements.

8.5- ETAT DE RESULTAT

Note 18 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 18 251 KDT au 31/12/2005 contre 18 198 KDT au 31/12/2004 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Opérations de trésorerie et interbancaires	2 862	182
Intérêts sur Prêts	14 109	16 781
Revenus sur Leasing	1 038	956
Commissions à caractère d'intérêts	242	279
Total	18 251	18 198

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Dividendes	25	310
Plus-values sur titres	1 034	217
Total	1 059	553

Note 20 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de ce poste est détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 993	1 626
Intérêts sur emprunts extérieurs	2 792	2 718
Commissions sur emprunts extérieurs	1040	1029
Charges sur emprunts obligataires	1809	1450
Intérêts/dépôts	59	66
Total	7 693	6 889

Note 21 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de -5 000 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Pertes courues sur valeurs	-4 581	-1 295
Reprises sur valeurs	4 447	0
Dotations aux provisions sur créances	-4 866	38
Total	-5 000	-1 257

Note 22 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de -617 KDT détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Pertes et variation des provisions sur titres	0	-743
Reprises sur valeurs	85	0
Dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement	-702	0
Total	-617	-743

Note 23 – Impôt sur les sociétés

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun (35 %).

L'impôt sur les sociétés est constitué des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés ont été déterminés sur la base du taux d'impôt effectif (20%) qui tient compte de la politique de dégrèvement nouvellement adoptée par le groupe.

En 2004, les impôts différés comprennent l'impact positif de l'actualisation des actifs et passifs d'impôts différés pour 4 243 KDT.

Il s'agit d'un changement d'estimation qui a été appliqué prospectivement conformément aux dispositions de la NCT 11 relative aux modifications comptables.

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2005 totalise 1 311 KDT et se détaille comme suit:

Libellé	Exercice 2005	Exercice 2004
Impôts courants	-942	-1 339
Impôts différés	2 253	4 421
Impôts sur les bénéficiaires	1 311	3 082

8.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 24 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31-12-05 un solde de 9 640 KDT contre 5 162 KDT au 31-12-04 se détaillant ainsi :

Libellé		31/12/2005	31/12/2004
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(Note 1)	498	156
Créances sur les établissements bancaires	(Note 2)	2 400	0
Avoirs chez les correspondants locaux	(Note 2)	5 477	6 696
Titres de transaction	(Note 4)	1 239	2 311
Placements monétaires	(Note 4)	0	0
Banque Centrale de Tunisie (Passif)	(Note 10)	0	-4 001
Ajustement 2005(1)		26	0
Total		9 640	5 162

(1) il s'agit de l'impact de l'intégration de la SNVV.

8.7- AUTRES NOTES**Note 25 – Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2005	31/12/2004
Résultat net (en DT)	2 513 927	9 147 000
Parts distribuables aux ADP (en DT)	-1 800 000	-1 800 000
Sommes affectées au fond social	-200 000	-100 000
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	513 927	7 247 000
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 500 000	4 500 000
Résultat par action (en DT)	0,114	1,610

Note 26 – Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers consolidés ont été autorisés pour publication en date du 7 mars 2006. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Exercice clos le 31-12-2005

Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) arrêtés au 31 décembre 2005, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de la BTE au 31 décembre 2005. Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la BTE. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments supportant les montants et l'information figurant dans les états financiers consolidés. Il comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations faites par les dirigeants, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés reflètent fidèlement, pour tout aspect significatif, la situation financière, les résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2005, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2005.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 25 avril 2006